

[Lire le magazine](#)

[Se connecter](#)

[→ S'abonner pour 1€](#)

[Menu](#) [Société](#) [Politique](#) [Monde](#) [Ecologie](#) [Economie](#) [Idées](#) [Culture](#) [Tendances](#) [Rue89](#) [BibliObs](#) 1

JUSTICE , PROCÈS

L'animateur Stéphane Plaza à son procès : « Je ne suis pas violent, je suis un timide, un pétochard, un lâche ! »

Par Emmanuelle Anizon

Publié le 10 janvier 2025 à 7h15, mis à jour le 10 janvier 2025 à 9h45



Séphane Plaza au tribunal de Paris, le 9 janvier 2025. CYRIL PECQUENARD/SIPA

[Lire plus tard](#)

[Commenter](#)

[Google Actualités](#)

[Partager](#)

Temps de lecture : 6 min. | EN ACCÈS LIBRE

Publicité

Récit Stéphane Plaza comparait jeudi 9 janvier devant le tribunal correctionnel de Paris pour violences sur deux anciennes compagnes. Dix-huit mois de prison avec sursis ont été requis contre l'agent immobilier et animateur de télévision dont la personnalité a été au cœur de l'audience.

Il est arrivé en souriant, ostensiblement décontracté, costume bleu ajusté et baskets blanches, face aux nombreuses caméras. Entouré par ses trois avocats, Stéphane Plaza se montre, en revanche, très agité sur le banc des prévenus, écarquillant les yeux, surréagissant aux propos du président Thierry Donard, avec moult mimiques. Appelé à la barre, l'agent immobilier et animateur de télévision piaffe, avance le buste, combatif, parle fort, vite, interrompt : « *Non, je n'ai pas mordu P.* » ; « *Non, je n'ai pas donné de coup de poing à A.* » Et comme tout au long de l'audience, il martèle : « *Je vous le répète droit dans les yeux : il n'y a pas eu de violence.* »

Une assesseuse commente : « *Vous avez l'air nerveux monsieur Plaza.* » « *Evidemment que je suis nerveux, tonne-t-il. Je suis très affecté. Je subis, mon entourage subit. On touche au fond de moi une chose grave. Et quoi que vous décidiez, il y aura un doute.* » Il ajoute : « *Je n'ai rien fait, j'aime les femmes, peut-être trop !* » « *Oooh* », entend-on dans la salle. Dans un élan, il lâche : « *Je ne suis pas violent, je suis un timide, un pétiochard, un lâche !* »



Publicité

Des colères soudaines

Stéphane Plaza comparait ce jeudi 9 janvier devant le tribunal de Paris pour violences conjugales. Elles sont deux femmes, à avoir porté plainte. Un long moment est consacré à A., son ex-assistante, avec laquelle il a eu une relation pendant cinq ans. La

jeune femme de 29 ans est venue voir le comédien dans sa loge de théâtre en 2017, accompagnée de sa mère. « *Nous avons échangé, j'ai offert une coupe de champagne et on a fait un selfie, raconte-t-il. Une séduction s'est opérée. Elle m'a envoyé des photos d'elle nue, et nous sommes sortis ensemble.* » Il la loge dans un petit appartement qui lui appartient, lui donne du travail. « *Elle était en période de chômage, je l'ai fait tourner dans une publicité, j'ai créé un poste pour elle.* »

A lire aussi



Récit Stéphane Plaza en procès pour violences : l'agent immobilier le plus célèbre de France face à deux ex-compagnes

EN ACCÈS LIBRE

A., blonde fluette, dénonce à la barre un comportement erratique, des colères soudaines incompréhensibles. « *Quand il s'énervait, je faisais tout pour le calmer, dit-elle. Je me sentais coupable.* » Quatre épisodes de violence sont soulignés en particulier. Le premier, lors d'un voyage dans le sud de la France, où la voiture tombe en panne. Il « *donne des coups dans le volant, contre la portière, hurle que c'est de ma faute* » et finit, selon elle, par lui donner un coup de poing dans l'épaule, la projetant par terre. Lui assure avoir été juste « *ennuyé* » par la situation et évoque un séjour festif – feux d'artifice, virée en bateau, déjeuner sur la plage de Saint-Tropez avec « *champagne Ruinart* » et danse sur les tables. « *Je lui ai même présenté des comédiens connus qui déjeunaient à côté* », se vante-t-il.

« Je ne contrôle pas ma force »

Deuxième épisode : un voyage au Maroc, où il l'aurait humiliée lors d'un déjeuner en disant à une personnalité locale, avec insistance : « *Je t'ai ramené une femme, elle est pour toi, c'est ton cadeau.* » Lui met ça sur le compte de l'humour lourd : « *J'ai 54 ans, j'ai toujours fait des blagues un peu comme ça !* » Troisième épisode, qu'il nie aussi : il lui aurait jeté un colis à la figure, alors qu'elle lui reprochait de passer le confinement avec une autre femme.

Quatrième épisode : il débarque chez elle, dit-il, « *pour calmer le jeu* ». Il lui tord le bras, faisant sauter ses articulations, lui luxant deux doigts et cassant un troisième. « *Un accident, plaide-t-il. J'ai juste voulu l'écarter pour partir et fuir le conflit.* » Il évoque longuement sa dyspraxie, qui expliquerait sa « *maladresse* » :

Publicité

« J'ai un problème de coordination, je ne sais pas faire mes lacets, je ne contrôle pas ma force en jouant. J'ai déjà luxé un pouce en disant bonjour, je me suis moi-même souvent blessé tout seul. Même conduire, j'ai du mal ! »

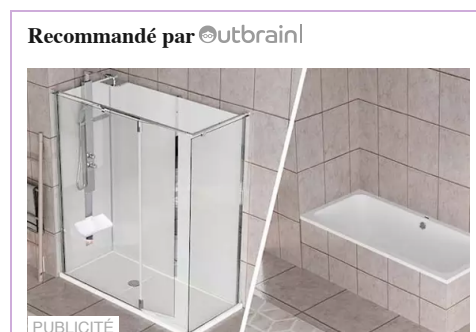
Et il dément ce qu'elle détaille ensuite à la barre :

« Il me prend par le col, me plaque contre le mur dans la salle de bains, je suis pétrifiée par la peur. Son avant-bras m'écrase la gorge, il m'explique qu'il est le roi de la France, de l'immobilier, de M6 et que, si je ne sais pas ce qu'est la souffrance, je vais vraiment souffrir maintenant. »

A. est restée en couple cinq ans avec l'animateur. Plusieurs fois, le président s'étonne : « Pourquoi n'êtes-vous pas partie ? » ; « Vous vous excusez même à plusieurs reprises dans vos textos ! » Après l'épisode des doigts, elle a vu un médecin qui lui a dit de porter plainte. « Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? », interroge le président. Elle murmure : « Il est connu, c'est un personnage public. J'étais éprise. » Le président insiste : « Mais pourquoi vous allez au théâtre avec lui le soir même ? » « Je ne voulais pas qu'il me laisse la nuit seule sans m'expliquer, j'avais peur qu'il mette à exécution ses menaces. » « Quelles menaces ? », reprend le président. « Mon travail, mon logement... », souffle-t-elle en pleurant.

Elle n'emploie pas le mot « emprise ». Son avocat, Benjamin Chouai, lui, le fera. Louise Beriot, avocate de P., parlera d'« un contrôle coercitif ».

Publicité





Portail de Comparaison
**Installer une douche de plain-pied,
 combien ça coute ?**



PUBLICITÉ

Blancheporte.fr
**Soldes Blancheporte : jusqu'à -70% sur
 toute la collection !**

Une « immaturité importante »

L'expertise psychiatrique commandée par le tribunal exclut une personnalité borderline chez l'animateur, note son « hypersensibilité », une « immaturité importante », une « fragilité psychique et affective » héritée « de son enfance ». Une collaboratrice et deux anciennes compagnes, venues le soutenir à la barre, décrivent un « grand enfant sans filtre », un « Peter Pan », « gentil », « doux », « fuyant le conflit », « hyperactif », « généreux », « jamais violent, même en période de stress ». Elles insistent aussi sur la « sursollicitation des femmes », liée à sa popularité, et sur son infidélité chronique, attisant les tensions avec ses différentes compagnes.

Lui-même explique à la barre avoir eu jusqu'à six relations en même temps. « En voyant des psys, j'ai découvert que j'avais peut-être un problème dans mon rapport aux femmes, raconte-t-il la voix tremblante. A 6 ans, j'ai découvert que ma mère, que je mettais sur un piédestal, avait trompé mon père. » « L'infidélité, ce n'est pas ce qui est jugé ici », rappelle le président à plusieurs reprises.

A lire aussi



Décryptage Pourquoi M6 a laissé
 Stéphane Plaza à l'antenne

ABONNÉ

Ce qui est jugé, c'est la violence, physique et psychologique. Dont il reste des traces tangibles, notamment dans des textos écrits quelques jours après l'épisode des doigts. Le président Thierry Donard en lit un :

« Tu me pousses à bout et je pète un plomb, voilà la réalité [...]. Je n'ai aucune excuse [...]. La prochaine

étape, c'est quoi, je te boxe ? [...] Je n'ai jamais levé la main sur personne et il faut attendre 51 ans pour ça ? »

Publicité

L'animateur justifie : « *Je venais de recevoir je ne sais pas combien de messages parce qu'elle ne voulait pas arrêter notre relation. J'écris ça parce que je n'en peux plus !* »

Un enregistrement audio édifiant

Stéphane Plaza se montre plus gêné quand il est interrogé sur l'audio, enregistré à son insu par la deuxième plaignante, P., une Sud-Américaine de 40 ans, avec qui il a eu une relation pendant un an. Thierry Donard voudrait faire écouter à la salle cet enregistrement, mais la technique ne suit pas. « *Bon, de toute façon, vous l'avez tous entendu* », soupire-t-il.

Effectivement, l'audio a cartonné sur internet. Le président en lit des extraits. « *C'est toi qui as de la chance d'être avec moi, c'est pas l'inverse !* », hurle Stéphane Plaza à sa compagne. « *On est égaux ?* », réplique-t-elle. « *Non, on n'est pas égaux* », éructe-t-il. Elle vient de se faire opérer des seins : « *C'est pas digne d'une blonde de se foutre des gros nibars comme ça* », grince-t-il. Il dénigre son fils : « *Vaut mieux un enfant qui soit con à Tahiti, que con à Paris.* » A plusieurs reprises, subitement, le ton change : « *Je peux avoir un tee-shirt ? Tu vas m'acheter un cadeau aujourd'hui ?* », demande-t-il. Au président qui s'en étonne, l'animateur explique, bafouillant :

« P. est une princesse, elle n'a pas payé sa voiture, j'ai payé son parquet, alors je veux avoir un cadeau moi aussi. »

Publicité



Le président l'interroge sur sa consommation d'alcool, évoquée par les plaignantes. Une consommation qu'il qualifie de « mondaine » : « *Et avec l'âge, je bois un ou deux verres par semaine.* » « *Et la drogue ?* », demande le président. « *Jamais !* », répond-il avec force, contredisant les sous-entendus des deux plaignantes.

« L'argent utilisé comme un moyen de domination »

Répondant aux questions du président, l'animateur évoque les conséquences des accusations sur sa vie. Il s'est retiré de l'émission « les Grosses Têtes » sur RTL – « *de moi-même, j'étais trop affecté pour faire de l'humour.* » Il tourne beaucoup moins – « *des contrats ont été annulés* », notamment par Disney. Ses émissions sur M6 se sont raréfiées. « *Je gagne encore très très bien ma vie, mais mon salaire a diminué de moitié, autour de 20 000 par mois.* »

Il voit des psys, est sous antidépresseurs. « *Et sous Ritaline, précise-t-il, car j'ai découvert du coup que j'étais TDA [trouble déficitaire de l'attention], ça explique aussi mes émotions amplifiées.* » La voix tremblante, il ajoute : « *Un soir, je suis sorti sur ma terrasse, je suis monté sur ma rambarde pendant trente secondes, j'ai failli en finir, et la seule chose qui m'a retenu, c'est que je me suis dit : "Si je saute, on va se dire que je suis coupable".* » Un coupable jugé avec pourtant « *si peu d'éléments* », a plaidé un de ses avocats, Carlo Alberto Brusa.

A lire aussi



Récit Quand Stéphane Plaza se moque du tribunal... et des plaignantes

EN ACCÈS LIBRE

L'animateur est une vedette, son procès a eu les honneurs d'une grande salle d'audience, il a duré toute une journée et jusqu'à minuit et demi. Mais le dossier « *est d'une triste banalité* », a souligné la procureure, qui a regretté l'absence de questionnement de Stéphane Plaza sur son comportement envers des compagnes « *objets dénués de droit* ». La magistrate a requis dix-huit mois d'emprisonnement, assortis d'un sursis simple, d'une interdiction d'entrer en contact avec les victimes pendant trois ans et d'une amende de 10 000 euros, notamment parce que « *l'argent a été utilisé ici comme un moyen de domination* ».

Pour sa dernière prise de parole, alors que tout le monde baille, Stéphane Plaza, à la barre, clame encore : « *Je suis innocent, je n'ai rien commis.* » Le jugement sera rendu le 18 février.

Par Emmanuelle Anizon

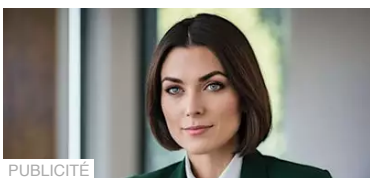


Recommandé par Outbrain



France.tv

Les mots forts d'Antoine Dupont sur l'acceptation de



Meilleurtaux

Pourquoi faut-il changer de mutuelle tous les ans ?



economie politique

Jean-Marie Le Pen : la fortune de l'ancien chef du FN enfin dévoilée



assurance-serenite.fr

Les Français ne paient rien pour leurs obsèques grâce à cette



Sarkozy sous bracelet électronique : les contraintes du dispositif après la décision

Le Nouvel Obs



« Le plus jeune milliardaire de France » condamné par la justice : les coulisses de

Le Nouvel Obs

